



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Debits de boissons

Question écrite n° 9181

Texte de la question

M Andre Berthol attire l'attention de M le secretaire d'Etat aupres du ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle, charge de la formation professionnelle, sur la creation d'un certificat d'aptitude professionnelle de garcon serveur. Si on parle ecole hoteliere, on ne parle jamais de la formation du personnel des cafes. Or, le tourisme etant un element de prosperite, notre argument devra, pour preparer l'ouverture des frontieres europeennes et la concurrence qui en decoulera, etre la qualite de l'accueil. Le premier contact des etrangers n'est-il pas souvent la terrasse d'un grand cafe de Paris ou d'une ville touristique ? Ainsi, les garcons formes et prepares dans ce sens augmenteraient la qualite du sejour. Il lui demande de bien vouloir lui faire connaitre ses intentions a ce sujet.

Texte de la réponse

Reponse. - L'eventualite de la creation d'un certificat d'aptitude professionnelle « garcon de cafe » fera l'objet d'une etude au sein de la XVIIe commission professionnelle consultative (tourisme, hotellerie, loisirs) ou siegent notamment les representants du secteur professionnel concerne. Neanmoins, les titulaires du certificat d'aptitude professionnelle « employe de restaurant » et du brevet d'etudes professionnelles « hotellerie, collectivites (option service) » ont actuellement la possibilite d'accéder a une mention complementaire d'employe barman, creee par arrete du 26 decembre 1984.

Données clés

Auteur : [M. Berthol Andr•](#)

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 9181

Rubrique : Hotellerie et restauration

Ministère interrogé : formation professionnelle

Ministère attributaire : éducation nationale, jeunesse et sports

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 6 février 1989, page 9052